



# Assemblée générale

Distr. générale  
4 janvier 2011  
Français  
Original : anglais

---

## Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

### Compte rendu analytique de la 327<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 11 novembre 2010, à 10 heures

*Président* : M. Zahir Tanin (Vice-Président) . . . . . (Afghanistan)

## Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et faits nouveaux intervenus dans le processus politique

Examen du projet de résolution sur la question de Palestine

Autres questions

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.



*La séance est ouverte à 10 h 45.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

1. *L'ordre du jour est adopté.*
2. **Le Président**, résumant certains faits nouveaux intervenus depuis la réunion précédente du Comité, dit que le Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et le Comité central du Fatah ont suspendu les pourparlers directs de paix avec Israël tant que l'implantation des colonies dans le territoire palestinien occupé ne sera pas gelée. Cette décision a été appuyée par le Comité de suivi de la Ligue des États arabes responsable du soutien de l'initiative de paix arabe.
3. L'Inde et l'Afrique du Sud qui ont été nommées nouveaux membres non permanents du Conseil de sécurité contribueront certainement en cette qualité au règlement de la question de Palestine. À cet égard le Conseil de sécurité a tenu en octobre 2010 une réunion d'information sur la situation au Moyen-Orient, à laquelle le Sous-secrétaire général aux affaires politiques, M. Oscar Fernandez-Taranco, a demandé qu'il soit fait preuve de retenue concernant l'implantation de colonies et il a mis en garde contre des mesures unilatérales que l'une ou l'autre partie serait tentée de prendre.
4. Le 21 octobre 2010 cependant M. Robert Serry, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, s'est déclaré préoccupé par l'annonce de nouvelles implantations de colonies dans le territoire palestinien occupé et il a réaffirmé le soutien résolu de l'Organisation des Nations Unies aux négociations. Dans un discours prononcé devant le Comité des relations étrangères et de la défense de la Knesset le 1<sup>er</sup> novembre 2001, le Coordonnateur spécial a notamment souligné l'importance de la participation des femmes aux pourparlers de paix - question qu'il a abordée dans un éditorial publié la veille.
5. En novembre 2010, il a été fait état d'une recrudescence de la violence des colons à l'égard des civils palestiniens sur la rive occidentale. Le Coordonnateur spécial continue de condamner ces violences et a demandé à Israël d'assurer le respect de la loi et le maintien de l'ordre.
6. Des projets visant à construire plus de 2 300 unités de logement juifs dans Jérusalem-Est et

800 habitations dans la colonie d'Ariel sur la rive occidentale ont été annoncés récemment. Le Coordonnateur spécial rappelle que l'implantation de colonies est illégale et contraire aux efforts déployés par la communauté internationale pour promouvoir des négociations directes entre Israéliens et Palestiniens sur les négociations relatives au statut permanent.

7. Abordant la question de la formation, le Président dit que deux membres du ministère des affaires étrangères de l'Autorité palestinienne ont participé au programme annuel de formation à New York et que neuf journalistes palestiniens viennent de commencer le programme organisé à l'intention des journalistes et présentateurs palestiniens par le Département de l'information. Il souhaite beaucoup de succès aux stagiaires.

### **Situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et faits nouveaux intervenus dans le processus politique**

8. **M. Mansour** (Observateur de la Palestine) dit que les programmes de formation sont des preuves tangibles de la volonté de la communauté internationale d'appuyer la mise en place des infrastructures nécessaires à la création d'un État palestinien indépendant. Il espère qu'un tel État verra le jour dans un avenir très proche et qu'il deviendra membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies au cours du mandat des nouveaux membres non permanents du Conseil de sécurité.
9. L'Observateur de la Palestine dit que la situation dans le territoire palestinien occupé demeure grave malgré un léger desserrement du blocus de Gaza. Des fournitures supplémentaires sont à présent acheminées à Gaza mais ce sont essentiellement des produits alimentaires et des médicaments. Les matériaux de construction nécessaires sont convoyés en quantités si faibles qu'ils sont négligeables si bien que les perspectives de redressement demeurent minimes. Ainsi par exemple au terme d'un processus très laborieux, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a reçu l'autorisation d'acheminer des matériaux de construction à deux seulement des 100 écoles qui sont nécessaires. L'Observateur de la Palestine demande la levée immédiate du blocus et une augmentation sensible de la quantité de matériel de reconstruction autorisé dans Gaza. Il attire également l'attention sur la nécessité d'autoriser les exportations

à partir de Gaza afin d'appuyer le relèvement économique et un retour à la normale.

10. S'agissant de l'implantation des colonies il ne faut pas oublier que le moratoire sur les colonies n'a pas été appliqué aux projets déjà en cours sur la rive occidentale, en particulier à Jérusalem-Est, lorsque cette mesure a pris effet. Par ailleurs lorsque le moratoire a expiré l'implantation de colonies s'est intensifiée, en particulier dans les colonies de Jabal Abu Ghnaïm et d'Ariel, ce qui met en évidence la détermination d'Israël de ne pas respecter l'appel des 191 États Membres de l'Organisation des Nations Unies, de l'ensemble du Conseil de sécurité et du Quatuor pour le Moyen-Orient en faveur d'un règlement fondé sur les résolutions pertinentes et sur la feuille de route pour la paix au Moyen-Orient. Israël a clairement opté pour les colonies contre la paix et porte donc l'entière responsabilité de la rupture des négociations de paix. À cet égard l'Observateur de la Palestine a envoyé des lettres au Président du Conseil de sécurité, au Président de l'Assemblée générale et au Secrétaire général pour leur demander de prendre des mesures qui inciteraient Israël à respecter les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. L'Observateur de la Palestine envisage de rencontrer le Président du Conseil de sécurité pour examiner les moyens qui empêcheraient Israël d'agir au mépris de la loi et de mettre fin à l'impasse du processus politique. De concert avec d'autres États et organisations, la délégation palestinienne explorera diverses options, y compris l'intervention du Conseil de sécurité, si les États-Unis se montrent incapables de convaincre Israël de respecter le consensus mondial.

11. Le Président souhaite la bienvenue à M<sup>me</sup> Amira Hass, journaliste connue du quotidien israélien *Haaretz*, qui est la première et la seule journaliste israélienne à avoir vécu dans le territoire palestinien occupé pendant plus d'une décennie pour rendre compte des politiques israéliennes et de la vie quotidienne et des épreuves subies par les Palestiniens. M<sup>me</sup> Haas a obtenu plusieurs récompenses pour son travail, notamment le Prix mondial de la liberté de la presse Guillermo Cona de l'Unesco, le Prix des héros de la liberté de la presse, le Prix des droits de l'homme Bruno Kreisky et le Prix Anna Lindh. Le Président remercie M<sup>me</sup> Haas de sa volonté de faire connaître son expérience et son évaluation de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

12. M<sup>me</sup> Haas dit qu'Israël mène des actions apparemment ponctuelles sur le terrain, qui ne semblent obéir à aucune logique particulière mais qui s'inscrivent en fait dans le cadre d'une politique systématique et mûrement réfléchie. Avec chaque mesure, chaque ordonnance militaire et chaque décret les autorités d'occupation font progresser leurs objectifs politiques conformément à une stratégie qui devient évidente avec le temps. Les rares concessions qu'Israël a faites semblent représenter un progrès pour le monde extérieur; en fait elles servent à occulter le tableau d'ensemble qu'est la situation déplorable de la population palestinienne.

13. Israël cherche à maintenir le statu quo tout en modifiant la carte politique et géographique pour atteindre ses objectifs et servir ses ambitions. Cette carte est créée progressivement sans qu'il soit jamais reconnu publiquement qu'elle est en fait un objectif politique. La première mesure a consisté à séparer la bande de Gaza du reste du territoire occupé dans le cadre d'une stratégie visant à faire échec à la solution des deux États fondée sur les frontières de 1967, telle que l'entendait la communauté internationale. À cet égard le blocus de Gaza n'est pas, comme l'a affirmé Israël, une mesure visant à punir le Hamas, mais bien la culmination d'une politique qui a commencé en 1991 avec l'imposition de permis aux habitants de Gaza qui souhaitaient se rendre sur la rive occidentale. Un système équivalent était en vigueur pendant l'apartheid en Afrique du Sud. Il ne s'agit pas d'une simple question de mouvement des biens et des exportations; l'objectif véritable est le morcellement du territoire palestinien occupé.

14. Sur la rive occidentale, le démembrement est évident compte tenu de la façon dont les terres sont allouées aux Palestiniens et de l'autonomie très limitée accordée à ceux qui se trouvent dans les enclaves des zones A et B où les perspectives de développement sont encore plus sombres. Cette même politique a été imposée à Jérusalem et s'est intensifiée, en particulier au cours des vingt dernières années. La vérité est qu'il est plus facile pour un Palestinien de se rendre en Australie ou aux États-Unis d'Amérique qu'à Jérusalem. De telles politiques continuent d'être menées dans le contexte d'un soi-disant processus de paix.

15. De nombreux Israéliens veulent croire qu'une situation où la sécurité se substitue à la paix est dans leur meilleur intérêt. Cette situation permet à Israël de

contrôler les ressources en eau qui autrement auraient été allouées équitablement dans le cadre d'une solution des deux États. L'implantation de colonies vise en outre à compenser la réduction des avantages sociaux israéliens, processus qui a commencé dans les années 70, lorsque les Israéliens désavantagés croyaient que les colonies leur permettraient d'avoir de meilleures conditions de vie et étaient donc encouragés à croire à tort que le maintien du statu quo était dans leur intérêt.

16. Israël profite également du statu quo, l'occupation et l'état permanent de conflit larvé lui permettant de tester les derniers matériels et technologies militaires et de sécurité, deux domaines lucratifs dans un monde préoccupé par la répression des troubles sociaux. Par ailleurs les politiciens israéliens ont tout intérêt à maintenir le statu quo : nombre d'entre eux étaient employés dans les industries militaires et de sécurité ou entretiennent des relations étroites avec celles-ci.

17. Les nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies, la condamnation des pratiques israéliennes par la communauté internationale, les efforts déployés par les Palestiniens pour parvenir à la paix et l'assistance financière internationale aux Palestiniens ont été utilisés par Israël pour prolonger l'occupation et promouvoir ses objectifs. L'assistance financière de la communauté internationale a été particulièrement pernicieuse du fait qu'elle a permis de créer une double infrastructure sur la rive occidentale, l'une pour les Palestiniens et l'autre pour les colons israéliens, servant ainsi les objectifs d'Israël. L'assistance internationale a également permis au Hamas de maintenir son contrôle dans la bande de Gaza, perpétuant ainsi les divisions entre les factions palestiniennes. L'objectif ultime d'Israël n'est pas la solution des deux États mais bien une solution à multiples États qui verrait la création, aux côtés d'Israël, d'un État palestinien dans Gaza et de plusieurs enclaves sur la rive occidentale.

18. La situation cependant est explosive car la majorité des Palestiniens ne peut continuer à vivre dans le statu quo. La prospérité économique artificielle sur la rive occidentale, dont ne bénéficie d'ailleurs que l'élite palestinienne, est fondée sur la fourniture de l'assistance alors que les Palestiniens ordinaires ont du mal à joindre les deux bouts. La situation actuelle sur la rive occidentale fait penser aux conditions qui ont précédé la deuxième intifada en 2000. Toutefois

l'utilisation de la force par les Palestiniens irait à l'encontre du but recherché et pourrait plonger la région dans le chaos. La seule solution est une campagne coordonnée de désobéissance civile contre l'occupation israélienne et le système d'apartheid.

19. Un autre fait nouveau inquiétant est l'acceptation par le public israélien de politiques d'extrême droite demandant l'expulsion massive de Palestiniens d'Israël et de la rive occidentale vers la Jordanie. Les groupes d'extrême droite continuent à provoquer les Palestiniens en Israël et sur la rive occidentale pour les inciter à commettre des actes désespérés, ce qui justifiera de nouvelles interventions militaires israéliennes.

20. Israël se trompe s'il pense que la région tolérera ses politiques qui sont fondées sur la supériorité militaire. En fait ces politiques mettent en danger l'existence de l'État juif dans la région. Il est incompréhensible que les groupes juifs ne s'en rendent pas compte et qu'ils laissent les autorités israéliennes poursuivre leurs politiques. Israël a laissé échapper une occasion inespérée de paix dans les années 90, lorsque les Palestiniens ont accepté la solution des deux États, reconnaissant ainsi que, bien qu'Israël ait été créé par un mouvement colonial, ils acceptaient son existence car ils reconnaissaient que le sionisme était une réaction à la persécution. Cependant les efforts continus de colonisation par Israël montrent aux Palestiniens et au reste du monde qu'il n'est rien de plus qu'une entité coloniale.

#### **Examen du projet de résolution sur la question de Palestine**

21. Le Président attire l'attention sur quatre projets de résolution intitulés respectivement « Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien », « Division des droits des Palestiniens du Secrétariat », « Programme d'information spécial du Département de l'information du Secrétariat sur la question de Palestine » et « Règlement pacifique de la question de Palestine » qui seront présentés à l'Assemblée générale au titre du point 37 de l'ordre du jour intitulé « Question de Palestine ». Ces projets de résolution qui sont fondés sur les résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session ont été actualisés pour tenir compte des faits nouveaux intervenus sur le terrain. Les projets de résolution ont été examinés et approuvés par les

membres du bureau qui les recommande pour approbation par le Comité.

22. **Le Président** déclare que, en l'absence d'objections, il croit comprendre que le Comité souhaite adopter les quatre projets de résolution.

23. *Il en est ainsi décidé.*

#### **Autres questions**

24. **Le Président** rappelle aux délégations que la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien se tiendra le 29 novembre 2010 et il invite tous les membres du Comité et observateurs à se faire représenter, si possible au niveau des ambassadeurs, à la réunion de commémoration qui se tiendra à cette occasion. Il prie également instamment tous les membres du Comité et observateurs de participer activement au débat sur le point 37 de l'ordre du jour intitulé « Question de Palestine » à la séance plénière de l'Assemblée et il leur demande d'encourager les non membres à faire de même.

25. **M. Gokcen** (Observateur de l'Organisation de la Conférence islamique) dit qu'au printemps 2011 l'Organisation de la Conférence islamique mettra sur pied une manifestation à l'appui du peuple palestinien, selon la formule de tables rondes du Comité. L'Organisation de la Conférence islamique accueillera avec reconnaissance toute assistance et suggestion que le Comité et la Division pour les droits des Palestiniens pourront offrir. L'Observateur de l'Organisation de la Conférence islamique demande également à l'Envoyé spécial des États-Unis d'Amérique et aux milieux universitaires et institutions de la société civile d'apporter leur appui.

*La séance est levée à 11 h 55.*